



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16/12/2025

N° 2025 - 93

L'an deux mil vingt cinq, le seize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

#### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

#### Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. DUBOIS Christian

#### Etaient absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

#### Etaient excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation  
09/12/2025

**OBJET** : Cession immeubles "La filature" et "Sainte Marguerite" à AmSom.

Date d'affichage  
19/12/2025

Monsieur le Maire rappelle, qu'au conseil du 24 mars 2025, l'Assemblée Délibérante a approuvé la cession des immeubles La Filature, rue Paul Bert et Square Sainte Marguerite au bailleur social Amsom dans le cadre d'opérations en Acquisition-Amélioration.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

En raison de l'impossibilité pour celui-ci de bénéficier d'un conventionnement avec l'Anah puisque le dit immeuble est encore sous le coup de la période de conventionnement avec l'ancien bailleur social -Solihia, La commune a reçu une nouvelle proposition de l'AMSOM qui se décompose ainsi et représente une acquisition globale à hauteur de 600 000 Euros net vendeur :

**\*6 logements Square Sainte Marguerite** : Acquisition au prix de 375 000 Euros net vendeur sous condition que le prix de revient total de l'opération d'acquisition et amélioration soit inférieure à 733 000 Euros TTC (ce qui est le cas actuellement), et sous conditions d'obtention des agréments pour le conventionnement de ces logements et des subventions liées à l'acquisition & amélioration de ces logements.

**\*6 logements sis rue Paul Bert** : Acquisition au prix de 225 000 Euros net vendeur et sous conditions d'obtention des agréments pour le conventionnement de ces logements.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle cadastrée section ZD n° 183 pour le prix de 375 000€ (immeuble Sainte Marguerite)
- **PROPOSE** la vente des parcelles cadastrées section AC n° 152 et AC 204 pour le prix de 225 000€ (Château la Filature)
- **DECIDE** de confier la vente à la SELARL Lourdel-Fléchelle pour sa partie
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean-Paul MONGNE

